



## **Guinée : le journaliste Thomas Dietrich empêché d'enquêter**

Le journaliste spécialisé dans les enquêtes liées à la FrancAfrique Thomas Dietrich a été arrêté le 14 janvier à Conakry, capitale de la Guinée. Il a été interpellé dans son hôtel dans le quartier de Kipé, par la Direction de la police judiciaire (DPJ), aux alentours de 13h30. La DPJ a refusé que son avocat le rencontre.

Thomas Dietrich est en Guinée dans le cadre d'une enquête sur la Société nationale des pétroles (SONAP) et le patrimoine acquis par son directeur général, dans un contexte de pénurie d'essence exceptionnel dans le pays. Cette pénurie, qui fait notamment suite à l'explosion d'un dépôt d'hydrocarbures de Conakry en décembre, a provoqué une crise dans le pays, dirigé par des militaires depuis le coup d'Etat de 2021.

Le journaliste avait obtenu un rendez-vous avec une communicante de la SONAP, pour le contradictoire de son enquête, dans un restaurant de Taouyah. C'est après être rentré de cet entretien qu'il a été arrêté à son hôtel.

Alors que la Guinée est régulièrement secouée par des affaires de corruption, le rôle des journalistes est d'enquêter et d'établir les faits. Toute obstruction est une atteinte à la liberté d'informer et d'être informé.

Les autorités de Guinée ont décidé d'expulser Thomas Dietrich et de le renvoyer en France, mais en gardant son matériel de travail, en particulier son ordinateur. Il s'agit d'une atteinte grave au travail d'enquête, au secret et à la protection des sources. La Guinée ne peut s'exonérer de rendre des comptes à ses citoyens en empêchant les journalistes de faire leur travail. Ces derniers doivent au contraire être protégés, de même que leurs sources.

En décembre 2023, le Haut-Commissaire des droits de l'Homme de l'ONU alertait à propos des atteintes aux droits des journalistes en Guinée, qui se sont multipliées depuis le printemps 2023. De nombreux journalistes ont été arrêtés ou poursuivis. La Haute autorité de la communication a également demandé à Canal+ et à la plateforme StarTimes de retirer de leur offre certaines chaînes, sous prétexte de « sécurité nationale », tandis que les réseaux sociaux ont été rendus inaccessibles.

Le 31 octobre 2023, la Cour de justice de la Communauté économique des Etats d'Afrique de

l'Ouest (Cédéo) jugeait que la Guinée avait violé le droit à la liberté d'expression et le droit à l'information en restreignant en 2020 l'accès à internet et aux réseaux sociaux. Des syndicats et des associations appellent à manifester le 18 janvier pour dénoncer la censure et les attaques contre les journalistes.

Le SNJ-CGT est solidaire des journalistes guinéens. Il dénonce l'expulsion de Thomas Dietrich, demande que son matériel lui soit restitué et qu'il puisse poursuivre librement ses enquêtes en Guinée.

**Montreuil, le 15 janvier 2024.**